



Alliance

Programme de soutien aux artistes

**Guide de l'artiste : Accompagnement jumelé pour artistes en arts visuels ou interdisciplinaires VCA + MAI
2023-2025**

Guide de présentation de demandes

Descriptif Verticale — centre d'artistes (VCA)

VCA diffuse hors les murs. Le centre reçoit des projets qui prennent en compte l'espace physique et/ou social de la diffusion, et qui proposent une réflexion sur les types de lieux, de publics et/ou de contextes à aborder. Par conséquent, VCA accompagne les artistes dans le travail de prospection et d'intégration des œuvres, de manière à ce que la configuration choisie pour la diffusion soit signifiante pour chaque projet et pratique individuelle.

Descriptif du programme Alliance

Accueillant entre 10 et 15 artistes, collectifs et compagnies par année, Alliance, le programme de soutien aux artistes du MAI, offre aux participant-e-s un encadrement et un appui à la coordination de projets, ainsi qu'une allocation spéciale qui sert à couvrir une large gamme de services liés à leurs besoins en matière d'apprentissage, de création, de mentorat, de collaboration et de professionnalisation.

Un programme, trois volets

Le programme Alliance comprend trois volets : le programme général, les accompagnements jumelés et les appuis ponctuels. Ce guide présente les directives relatives à **l'accompagnement jumelé pour artistes en arts visuels ou interdisciplinaires VCA + MAI 2023-2025**. Si vous souhaitez en savoir plus

sur le **programme général** et/ou les **appuis ponctuels et/ou d'autres accompagnements jumelés (qui ont des directives distinctes et des guides spécifiques)**, les informations sont disponibles sur le site web du MAI.

Accompagnement jumelé pour artistes en arts visuels ou interdisciplinaires VCA + MAI

Cet accompagnement jumelé entre VCA et le MAI à un·e artiste ou à un collectif d'artistes en arts visuels ou interdisciplinaires. Ce programme permet de soutenir la diffusion du travail d'artistes et de collectifs artistiques établi·e·s, en mi-carrière ou émergent·e·s. La candidature sélectionnée participera à la programmation bisannuelle 2023-2025 de VCA sous le thème : « Trajectoire, aménagement et *genius loci* ».

Nous invitons les artistes et les collectifs à proposer des projets artistiques hors les murs qui investiguent des lieux atypiques en abordant les trajectoires, les procédés de transition et les enjeux de l'aménagement à différentes échelles. Que les lieux que l'on traverse et qui nous traversent — ceux habités, volés, occupés, oubliés, abandonnés, non planifiés, transformés, rêvés, aménagés, (ré)activés —, soient envisagés dans leur complexité.

Cet accompagnement se déroule sur deux années :

- 2023-24 : Accompagnement à un·e artiste ou à un collectif d'artistes en arts visuels ou interdisciplinaires au sein du MAI. Un soutien et mentorat personnalisé à la coordination du projet dans le cadre d'un projet proposé par la personne sélectionnée. Celle-ci reçoit une allocation spéciale de fonds (2000 \$) et un soutien sur mesure adapté à ses désirs, ses besoins, ses expériences et ses manières d'apprendre et de travailler.
- 2024-25 : Période d'accompagnement dans le travail de prospection et d'intégration de l'artiste du VCA du projet et présentation du projet dans la programmation. Période de diffusion du projet hors les murs du VCA. Un·e artiste ou à un collectif d'artistes impliqué·es reçoivent une rémunération en droit d'exposition (\$2 220), une participation à la rémunération de l'aide technique, frais de déplacement, prêt d'équipement, et la documentation photographique du projet au vernissage (valeur \$ 5 260).

Date limite 12 mai 2023	Annonce des résultats Fin juillet 2023	Tous-tes les candidat-e-s recevront une réponse, quel que soient les résultats de leurs demandes
-----------------------------------	--	--

1. Formulaire de demande

Accompagnement jumelé pour VCA + MAI :

<https://form.jotform.com/230746517077258>

Nature de l'aide

Nature de la contribution du MAI :

- Un soutien personnalisé à la coordination du projet;
- Une allocation spéciale de 2000\$ (consultez le document Allocations pour plus d'informations sur les allocations du MAI ainsi que les dépenses admissibles et inadmissibles)
- des opportunités de formation et de réflexion collective (rencontres avec d'autres artistes, activités de groupe, clinique de demande de bourses, etc.)
- un accès aux studios de répétition du MAI (pour des rencontres, des cercles de lectures et ce, en fonction du contexte de santé publique et des mesures en place)

Nature de la contribution VCA:

- Un soutien à la coordination, à la diffusion et à la promotion du projet
- Une rémunération en droits d'exposition
- Une participation à la rémunération de l'aide technique
- Une participation aux frais de transport et de déplacement
- Une documentation photographique du projet
- un prêt d'équipement
- Présentation du projet hors des murs dans le cadre de la programmation 23-25.

2. Qui peut soumettre une demande ?

Ce partenariat s'adresse

Le/la candidat-e doit s'identifier en tant que membre de l'un (ou de plusieurs) des groupes suivants : les artistes Autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis), les artistes racisé-es (y compris récemment

immigré.es), les membres des communautés 2SLGBTQQIPAA+ et/ou les artistes neurodivers.es, ayant des capacités différentes ou vivant une situation de handicap ou de maladie chronique.

Autres conditions d'admissibilité :

- Être citoyen·ne canadien·ne ou résident·e permanent·e
- Être domicilié·e·s à Tiohtià:ke/Montréal

Projets inadmissibles

Les propositions suivantes ne seront pas retenues :

- Projet présenté par un·e employé·e ou par un·e membre du Conseil d'administration du MAI ou VCA ou encore par leur parenté en ligne directe;
- Projet déjà réalisé au moment de l'inscription, à l'exception des projets de récréation d'une œuvre;
- Projet au contenu sectaire ou ségrégationniste relatif à l'appartenance ethnique, au genre et/ou à la religion;
- Projet réalisé dans le cadre d'un programme universitaire de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle;
- Projet visant le démarrage d'une entreprise ou d'un atelier de création conçu à des fins commerciales.

3. Évaluation des demandes

Les candidat.es sont invitées à consulter le document « Vision interculturelle d'Alliance »

Les demandes sont évaluées par un comité conjoint, selon les critères suivants :

Pertinence pour le mandat du partenariat (10 points)

- Identification avec l'un ou plus des groupes ciblés (ou le fait de vivre leurs réalités et expériences, si la personne candidate conçoit son identité de manière fluide) (7 points)
- Rigueur du processus artistique (3 points)

Impact (10 points)

- Impact des services et activités demandés sur l'épanouissement du/de l'artiste ou collectif, ses

apprentissages et nature du projet relié au thématique « Trajectoire, aménagement et *genius loci*».

Faisabilité

- Faisabilité technique et budgétaire des activités et services prévus, selon le budget et l'échéancier proposés

Renseignements supplémentaires

Nicole A. Lee

Coordonnatrice engagement artistique

engagement@m-a-i.qc.ca

514-982-1812 x 225